

Préparation à la retraite : aspects administratifs et financiers

Formation à distance



8

participant.e.s

Public

Tout agent en phase de pré-retraite qui envisage un départ entre 6 et 18 mois



6

heures

Objectifs pédagogiques

- ✓ Appréhender le cadre légal et réglementaire constituant le régime de la retraite des agents publics
- ✓ Identifier la procédure d'attribution de la pension de retraite : démarches à entreprendre, calendrier etc...



1

Journée

Méthodes pédagogiques actives et interactives

- ✓ Questionnaire préalable d'analyse des attentes
- ✓ Apports théoriques illustrés d'exemples concrets, de cas pratiques et d'exercices.
- ✓ Exploration des préoccupations, représentations et expériences des participants au travers des échanges et questionnements.
- ✓ Projection d'un support visuel qui couvre les points du programme proposé.

La formation se déroulera avec un outil de visio-conférence en ligne (Zoom) permettant de pouvoir suivre par écrans interposés le support de l'intervenante mais aussi d'échanger facilement avec la formatrice et les autres participant.e.s.

€

440 euros

nets de taxe

Le programme

Introduction

La retraite en France

La retraite des agents publics : SRE - RAFP

Les nouvelles dispositions de la réforme 2023

L'assurance retraite

La formule de calcul

Le site de l'assurance retraite Les conditions générales de départ

La pension civile

Les conditions générales de départ

Le calcul

- ✓ La décote et surcote
- ✓ Le minimum garanti
- ✓ Les accessoires de pension : le complément NBI, la majoration pour enfant

Le bénéfice de la pension : les départs anticipés (carrières longues, fonctionnaire handicapé)

Le cumul emploi pension

La réversion

La retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP)

Les cotisations

Le calcul des points

Le paiement : rente, capital

Ircantec - Régime complémentaire pour les contractuels dans la FP

Les cotisations

Le calcul des points

Le paiement : rente, capital

Le droit à l'information

Les différents canaux d'information

La demande de pension

Les formalités

Les pièces

Les recours

Sa situation après son départ

Le paiement

Sa situation fiscale

Les changements de situation

**à retourner à SIC FORMATION – agence.brive@sic-formation.com
au plus tard 2 semaines avant le début de la session
Votre contact : Véronique BAUER - ☎ 05.55.23.77.69 – 06.14.03.10.92**

Responsable (personne à contacter pour l'inscription) :

Structure :

Adresse de la structure :

Nombre et Nom des personnes à inscrire :

.....

.....

Emails des personnes à inscrire :

.....

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Code NAF :

RCS : SIRET :

s'inscrit(vent) à la session de formation intitulée :

Préparation à la retraite : aspects administratifs et financiers.

Qui aura lieu **en distanciel via ZOOM** le **mardi 14 mai 2024**

Adresse de facturation à remplir si différente du destinataire (autres organismes payeurs par exemple)

Structure ou organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

**Cachet et signature obligatoires, précédés de la mention
« Lu et approuvé »**

Voir conditions page suivante.

Coût individuel :

440 € nets de taxes par personne pour la session d'une journée (voir programme)

Nos prix s'entendent **nets de taxes** (Conformément à l'article 261.4.4 a du Code Général des Impôts, SIC n'est pas assujetti à la TVA sur les prestations de FORMATION PROFESSIONNELLE et les tarifs appliqués s'entendent NETS DE TAXES).

Inscriptions : dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une convention de formation. L'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception de la convention signée.

Vous recevrez également toutes les informations utiles pour vous faciliter l'accès à la formation distancielle.

Rappel des conditions de réalisation de la formation

1. Pour garantir le maintien de la session aux dates prévues, un nombre de **5 participants minimum** est requis.
2. La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions de mise en œuvre de la formation.
3. Nous ne pouvons garantir une inscription **qu'à réception de la convention de formation signée**.
4. Il est possible d'annuler son inscription en nous prévenant deux (2) semaines avant le début de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment (sans surcoût) dès lors qu'ils sont formulés par écrit.